

## Règlement du concours photo

### "Drôles de jardins"

**Article 1 :** Dans le cadre de leur projet autour du jardin, les élèves de 6e2, 5e3 et Ulis organisent un concours de photos au CDI.

**article 2 :** Ce concours est ouvert du 2 juin au 13 juin. Le thème est "Drôles de jardins".

**Article 3 :** Le concours est ouvert à toutes les personnes du collège. Les participants seront répartis en trois catégories :

6e/5e

4e/3e

adultes

**Article 4 :** Les participants pourront proposer des photos de tout ce qui a un rapport avec un jardin (fleurs, fruits, légumes, outils, cabanes, massifs, allées, jardins publics, parcs...). Dans ce cadre, le choix de la photo est tout à fait libre.

Les photos proposées devront être originales. A son inscription au concours, le photographe indiquera à quel(s) endroit(s), il les a prises. Si le jury constate que les photos proviennent d'Internet ou d'un autre document, le candidat sera disqualifié.

**Article 5 :** Chaque candidat devra apporter sa photo au CDI entre le 2 juin et le 13 juin. La photo pourra être déjà imprimée ou bien être enregistrée sur une clé USB. Elle sera alors imprimée au CDI. Chaque photo sera numérotée et exposée au CDI de façon anonyme.

**Article 6 :** Chaque candidat pourra proposer 3 photos.

**Article 7 :** Les élèves organisateurs voteront pour choisir un vainqueur dans chaque catégorie.

**Article 8 :** Le vainqueur de chaque catégorie sera récompensé.